

ADRESSE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *DES REPRÉSENTANS* DE LA COMMUNE DE PARIS;
PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le Mardi 20 *Avril* 1790.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Repréſentans de la Commune de Paris a remis à votre Comité de Conſtitution le Plan de Municipalité que vous l'aviez autoriſée à vous ſoumettre, & elle y a joint les obſervations motivées qu'elle a reçues de quelques Diſtricts.

Dans l'une de vos dernières Séances, MM. les Députés de quelques autres Sections de la Capitale vous ont préſenté

à vous-mêmes, un Plan de Municipalité peut-être conforme au nôtre, peut-être aussi différent de celui que nous avons rédigé, mais qui nous est entièrement inconnu, & contre lequel plusieurs Districts sont venus nous déclarer qu'ils protestoient.

Cette circonstance doit suffire pour vous montrer le peu d'harmonie qui régne entre les diverses parties de cette Capitale, & l'instante nécessité de la rétablir.

Une prompte organisation de la Municipalité sera le seul reméde à l'anarchie qui nous environne, & nous la sollicitons, avec ardeur, de votre sagesse.

Tant que les Représentans de la Commune, & ses Administrateurs seront provisoires, leurs droits seront perpétuellement contestés, & le bien même qu'ils pourront faire, trouvera des improbateurs.

Nous faisons, depuis plusieurs mois, la funeste expérience de cette vérité; aussi les contradictions renaissantes que nous éprouvions, les soupçons injurieux qui frappoient nos oreilles, la multiplicité des pouvoirs qui rivalisoient avec le nôtre,

toutes ces caufes, & d'autres encore, qui font confignées dans une *Adreffe* que nous avons faite à nos Commettans, & dont nous dépofons un Exemplaire fur votre Bureau, nous ont déterminés à abdiquer nos Fonctions : c'eft une preuve éclatante de prudence que nous avons cru devoir donner à nos Concitoyens, après toutes les preuves de courage que nous avons eu le bonheur de manifefter, & auxquelles vous-mêmes, Meffieurs, avez daigné, plus d'une fois, applaudir.

Les pouvoirs, qui étoient divifés entre plufieurs Affemblées, & qui, en fe combattant, fe détruifoient, finiront peut-être, pour fe réunir dans un centre commun. C'eft-là notre vœu le plus ardent; & c'eft l'efpoir que nous avons eu, lorfque nous avons donné nos Démiffions.

Mais, pénétrés de la fainteté de nos devoirs, nous refterons à notre Pofte, jufqu'au moment où d'autres viendront le remplir, & nous concilierions ainfi, avec le refpect dû à la Loi, les facrifices que nous devions à la paix générale : ce fera fatisfaire, à-la-fois, à notre confcience,

à vos Décrets, & au vœu des Citoyens paiſibles, que l'inſubordination fatigue, & qui attendent, ſi impatiemment, le retour de la paix.

Rentrés enſuite dans le ſein de nos Commettans, mêlés & confondus parmi eux, ne portant plus alors un caractère qui leur ſoit ſuſpect, nous publierons hautement les maximes auxquelles nous croyons que la félicité générale eſt attachée; nous-nous éléverons contre toute diviſion de pouvoir; nous dirons que, ſur-tout dans une Ville immenſe, l'autorité doit être *une*, pour être *active*; nous dirons que tel ſont l'eſprit & la lettre de vos Décrets: mais ce que vous ferez, Meſſieurs, aura néceſſairement une influence que n'auront jamais nos efforts, quelque purs & ardens qu'ils puiſſent être. Daignez donc, Meſſieurs, accéder promptement à nos Supplications, en organiſant inceſſamment la Capitale; & que cette Ville qui, la première, a joui de la liberté, ne tarde pas à jouir auſſi de vos bienfaits.

Arrêté, par nous Commiſſaires, le 12 Avril 1790.

Signé, *Godard*; *Duſſaulx*; *Moreau* & *Méneſſier.*

RÉPONSE de M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale, à MM. de la Commune de Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE qui ſiége au milieu de vous, connoît toute l'importance des objets que vous venez lui rappeller. Ses regards qui ſe portent juſqu'aux extrémités de la France, pour rétablir le régne des Loix, ſe ſont déjà arrêtés ſur la néceſſité préſſante d'aſſûrer à la Capitale une bonne Adminiſtration. Si le réſultat de ſes Travaux, à cet égard, n'eſt pas encore connu, c'eſt que la marche d'un Légiſlateur doit être lente pour être ſûre. L'Aſſemblée Nationale a reçu différens Plans pour l'organiſation de la Municipalité de Paris; elle les péſera tous dans ſa ſageſſe, & donnera une attention particulière à celui qui lui a été préſenté au nom de l'Aſſemblée Générale des Repréſentans de la Commune de Paris; elle

prendra en considération les réflexions que vous lui présentez sur les Décrets qu'elle a déjà rendus. Elle vous permet d'assister à sa Séance.

L'Assemblée Générale des Représentans de la Commune, a arrêté que l'Adresse présentée par elle au Corps Législatif, au sujet de la démission des Fonctions des deux-cents quarante Représentans de la Commune, & sur la nécessité d'organiser promptement la Municipalité, ainsi que la Réponse de M. le Président de l'Assemblée Nationale, à cette Adresse, seroient insérées dans le Procès-verbal de ce jour, & imprimées.

Signé, GODARD, *Président*.

Améilhon,
d'Osmond,
Faureau de la Tour,
Thuriot de la Rosiere,
Briere de Surgy,
Secrétaires.

De l'Imprimerie de Lottin l'aîné, & Lottin de S.-Germain, Imprimeurs Ordinaires de la Ville, 1790.